



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 MAI 2025

En attente de validation des membres en début de séance suivante

Le six du mois de mai deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

Date de la convocation :

28 avril 2025

Date d'affichage :

29 avril 2025

Nombre de conseillers :

En exercice 14

Présents 13

Votants 14

Etaient présents : Laurent NIVELLE, Stéphane DEROUET, Brigitte SMITH, Jean-Noël NIVELLE, Nadège ROULLEAU, Cécile SAULEAU, Anthony CHUDEAU, Michel PIDOU, Pierre BLOYET, Linda ROY, Dominique PÉ, Fabrice VANNIER, Delphine DESBOIS.

Etait excusée : Victoria MILLERAND donne pouvoir à Jean-Noël NIVELLE.

Secrétaire de séance : Stéphane DEROUET.

Ordre du jour :

- Droit de préemption urbain,
- Antenne relais Bouygues – SFR
- Vente d'une parcelle de terrain,
- Adoption de l'opération de renaturation de la cour d'école,
- Adoption des travaux de voirie 2025,
- Devis divers,
- Rapport des commissions,
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025 est adopté à l'unanimité.

1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Pas de Droit de Préemption Urbain.

2 - ANTENNE RELAIS BOUYGUES – SFR - CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES 3

Suite au conseil municipal du 1^{er} avril 2025 lors duquel il a été décidé de proposer le choix des parcelles ZI n°60 ou D n°1066 pour l'étude de la faisabilité du projet d'implantation d'une antenne relais, Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la société Phoenix France Infrastructures 3 a un projet d'implantation d'un site radioélectrique, composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.

Cette installation sera située sur la parcelle cadastrée Section ZI n° 60 Les Basses Terres sur la commune de SAINT CLEMENT DES LEVEES.

Une redevance de 2500 €/an sera versée à la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

L'assemblée consciente notamment des insuffisances de la couverture en téléphonie mobile sur le territoire de la Commune et ayant pris connaissance du projet de convention que la société Phoenix France Infrastructures 3, adressé à la Mairie ;

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'implantation par la société Phoenix France Infrastructures 3 d'un site radioélectrique, composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes, à SAINT CLEMENT DES LEVEES ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention qui sera annexée à la présente délibération pour la location d'une parcelle de terrain appartenant à la commune

3 – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Monsieur Laurent NIVELLE, présente un rapport concernant la famille LEDAIS qui souhaite acquérir une parcelle de terrain située au 32 rue Georges Péron de façon à relier leurs parcelles cadastrées OD 864 et OD 865. Madame LEDAIS ayant contacté la SNCF afin de garantir sa non opposition, le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide de faire borner le morceau de terrain souhaité, aux frais de l'acquéreur. A l'issue de quoi, la parcelle sera vendue au prix de 200 € net vendeur.

4 – ADOPTION DE L'OPERATION « RENATURATION DE LA COUR D'ECOLE »

Monsieur Stéphane DEROUET présente une étude sur le réaménagement partiel de la cour de récréation de l'Ecole Yvonne Lombard, dans le but de faire entrer la nature et sa fraîcheur au cœur de l'enceinte. L'objet principal serait de désimperméabiliser une surface en prévoyant la récupération d'eau pluviale par direction naturelle vers les arbres. Le projet permettrait également de stimuler de nouvelles activités pour les enfants notamment par une approche et un contact plus direct aux matériaux naturels et bruts.

Le cabinet GINGKO s'est emparé du dossier pour présenter l'estimation suivante :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	
POSTES DE DEPENSES	MONTANTS H.T.
1 – ESPACES VERTS ET PLANTATIONS	30 847 €
2 - MOBILIER	19 400 €
3 – ESPACES VERTS ET PLANTATIONS PARC CINCINELLE	7 256 €
Maîtrise d'œuvre	9 500,00 €
TOTAL	67 003,00 €

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le projet pour un montant de **57 503,00 € HT**, et un coût de maîtrise d'œuvre à **9 500€ HT** et charge monsieur le Maire de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Une demande de subvention sera présentée sur le Fonds Vert à hauteur de 80%, laquelle sera complétée par de l'autofinancement.

5 – ADOPTION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2025

Monsieur le Maire présente une étude de l'entreprise AMC, avec le détail estimatif prévisionnel de travaux de voirie qui pourraient être réalisés sur la commune de St Clément des Levées en 2025.

- 1- **Rue G. Péron vers le Clos des levées** : Reprise totale du trottoir et gestion du pluvial sur environ 100 ml
- 2- **Route du Bourg Joly** : création d'un tapis d'enrobé COMPOMAC ou similaire sur environ 500 ml

Le montant estimé de la maîtrise d'œuvre d'un montant de **3 250€ HT soit 3 900 € TTC.**

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité, et décide de lancer la consultation des entreprises.

6 – DEVIS DIVERS :

HANGAR MUNICIPAL : Afin de sécuriser le bâtiment municipal, des travaux vont être entrepris qui consiste à déposer le mur en parpaing, décaissement des sols, ouverture de 2 portes et coulage des dalles de béton. Le devis de la SARL Thierry ROULLEAU est validé à l'unanimité pour un montant de 16 410 € HT. La toiture du bâtiment est entretenue tous les ans. La 2^{ème} étape consistera en la fermeture du bâtiment.

BULLETIN MUNICIPAL : Le devis de la Société LOIRE IMPRESSION concernant l'impression du Bulletin municipal ETE 2025 de 24 pages est validé à l'unanimité pour un montant de 2 065 € HT. La prochaine réunion pour le bulletin municipal est prévue le 22 mai à 18 h.

7- RAPPORT DES COMMISSIONS :

- **Bibliothèque** : Le compteur a été installé. Une partie des travaux de placo et de peinture vont pouvoir être terminés de même que le reste du carrelage et de la faïence. L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite doit commencer semaine 20. L'inauguration du bâtiment est prévue en septembre.

11 - QUESTIONS DIVERSES

- Date du prochain conseil : **Mardi 3 juin 2025 à 20 h** à la mairie.
- Cérémonie du 8 mai. Rendez-vous à la stèle à 10h30, et ensuite 11 h Place de la Mairie.
- Marathon de la Loire : Dimanche 11 mai 2025. Rendez-vous à la mairie à 6h15.
- Le Repas Champêtre organisé par le Comité des Fêtes est prévu le 24 mai 2025.
- Le Fauchage raisonné des accotements des routes et chemins débutera le 12 mai

La séance est levée à 22h12.

Rappel des délibérations du jour :

- **DCM 2025-05-01** – ANTENNE RELAIS BOUYGUES – SFR - CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES 3
- **DCM 2025-05-02** – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
- **DCM 2025-05-03** – ADOPTION DE L'OPERATION « RENATURATION DE LA COUR D'ECOLE »
- **DCM 2025-05-04** – ADOPTION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2025
- **DCM 2025-05-05** – Devis divers

*Fait et délibéré le 6 mai 2025 par les membres du Conseil municipal présents,
en attente de leur approbation en début de séance suivante.*

FIN DE PAGE

Le Secrétaire de séance,
Stéphane DEROUET

Le Maire,
Laurent NIVELLE

